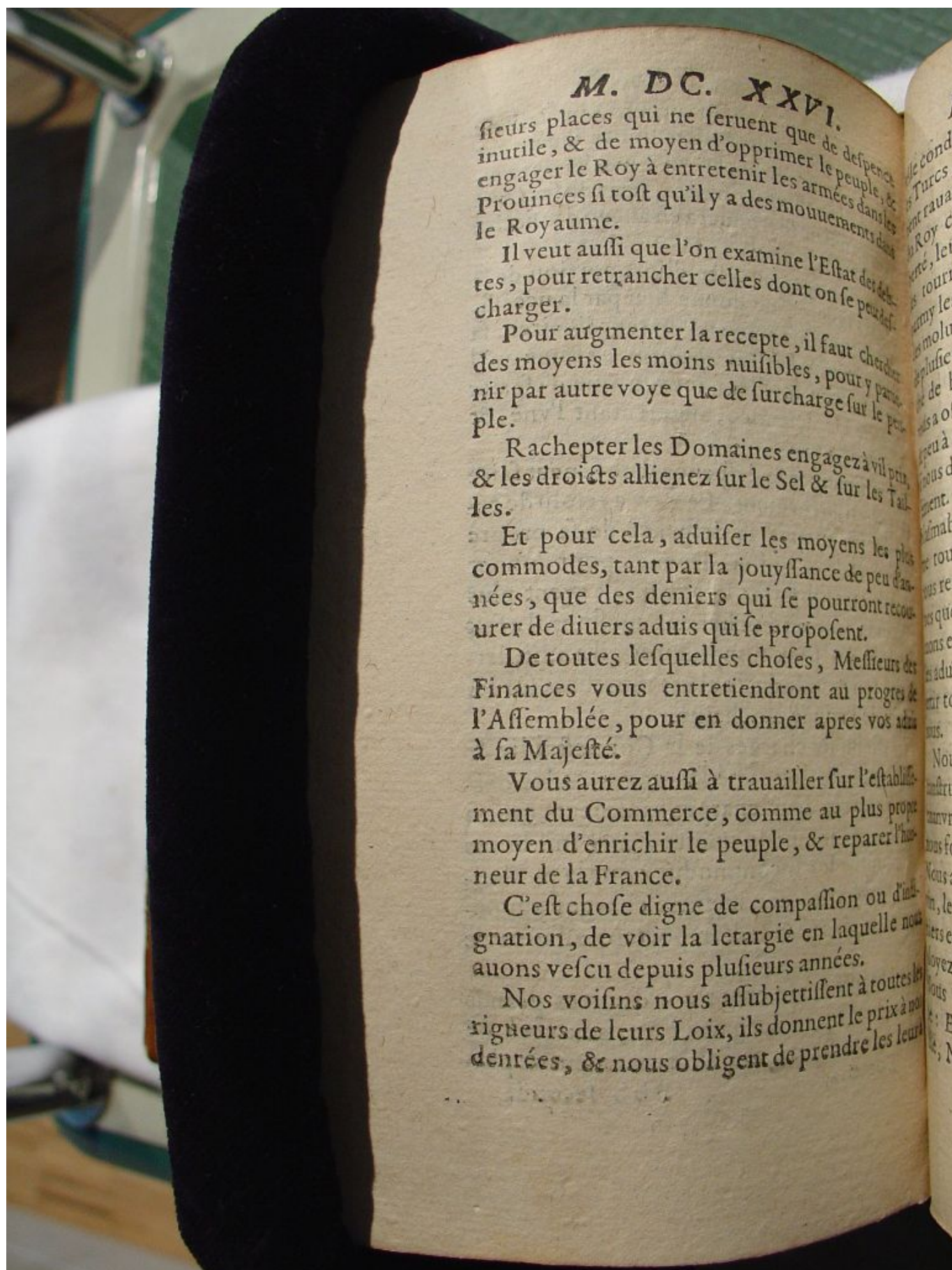
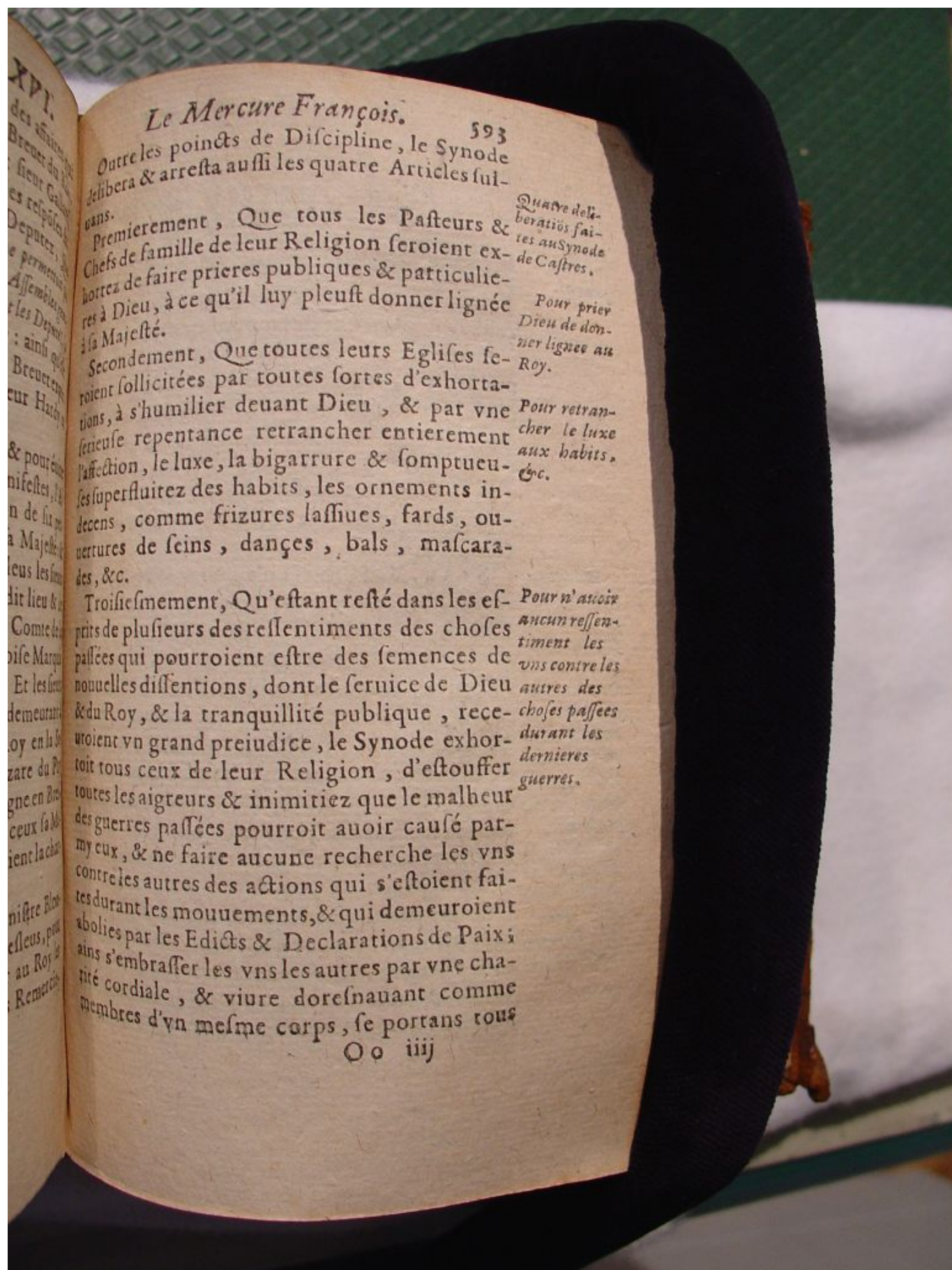


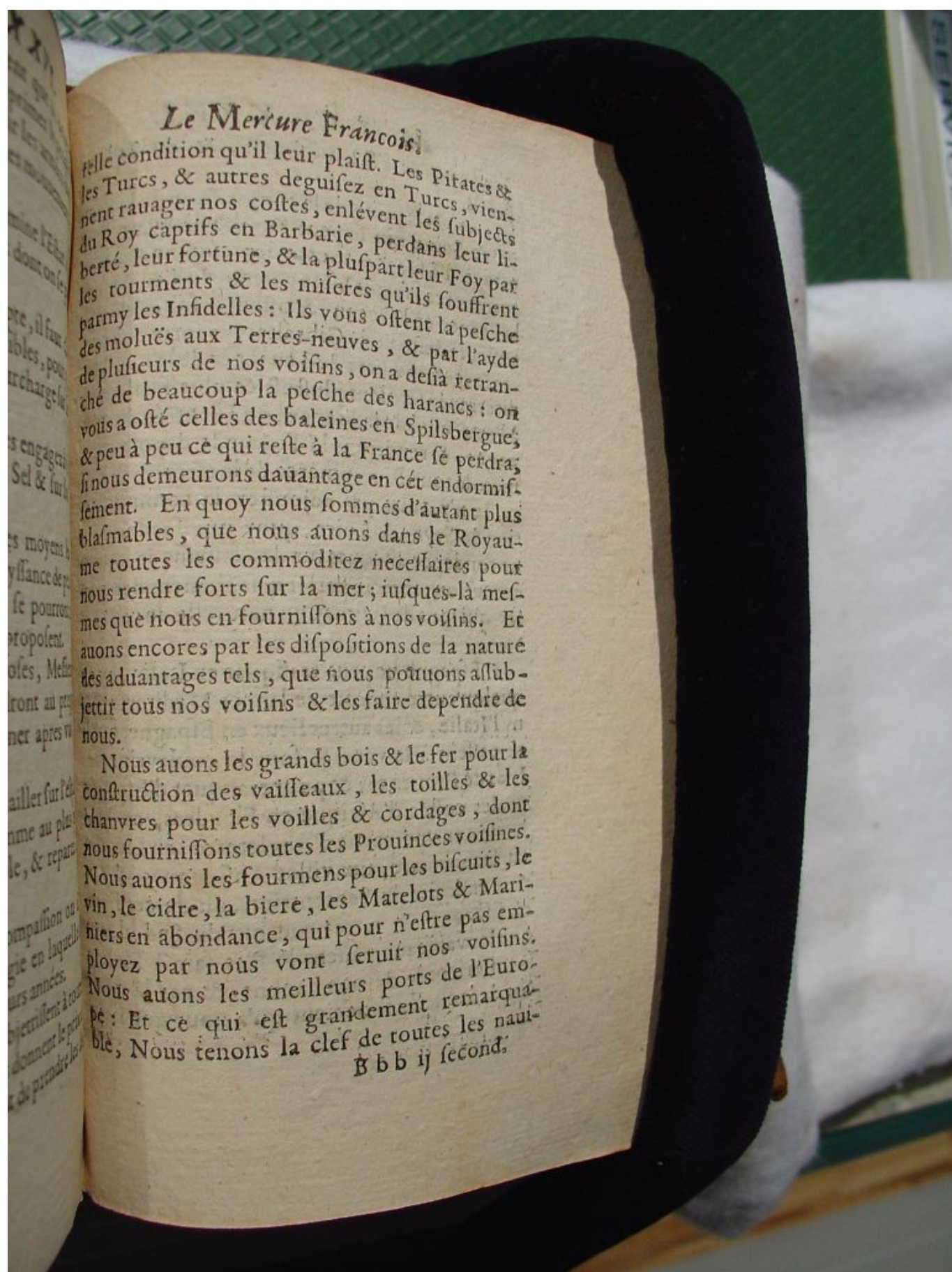
1626_759_10.jpg



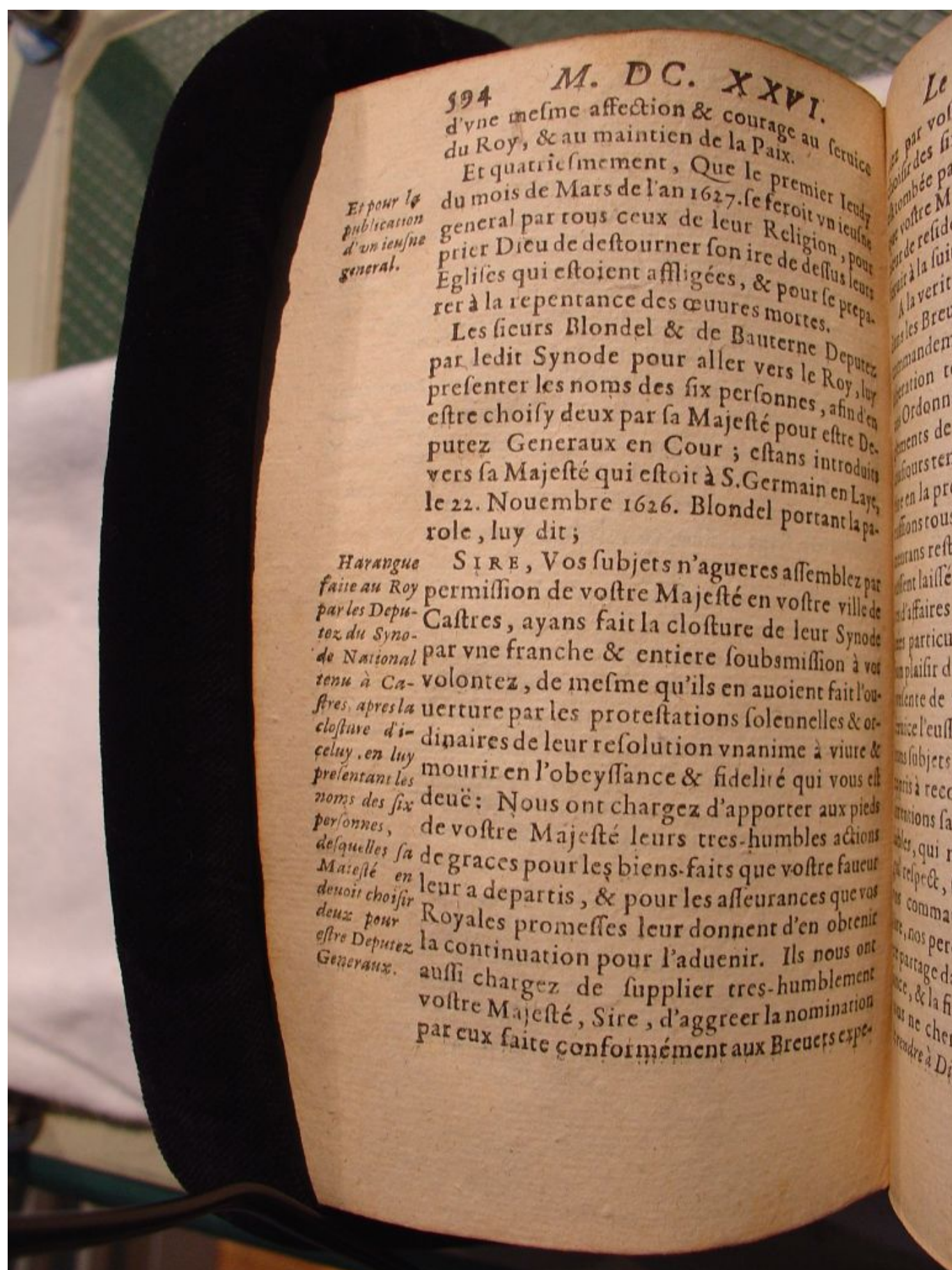
1626_593.jpg



1626_759_11.jpg



1626_594.jpg



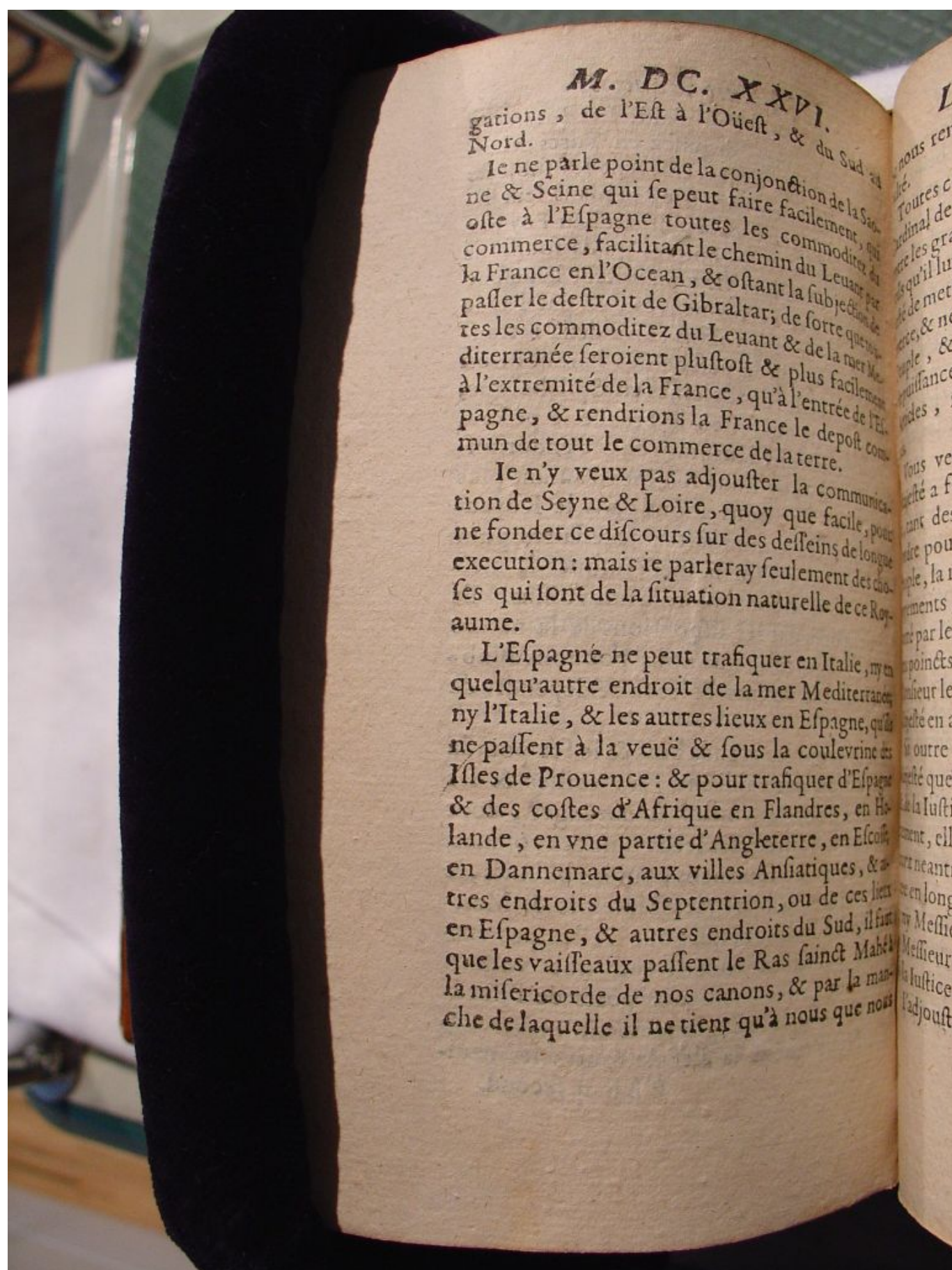
594 M. DC. XXVI.
d'une mesme affection & courage au service
du Roy, & au maintien de la Paix.

Et quatriesimement, Que le premier Ieudy
du mois de Mars de l'an 1627. se feroit vn ieulne
general par tous ceux de leur Religion, pour
prier Dieu de destourner son ire de dessus leurs
Eglises qui estoient affligées, & pour se prepa-
rer à la repentance des œuvres mortes.

Les sieurs Blondel & de Bouterne Deputez
par ledit Synode pour aller vers le Roy, luy
presenter les noms des six personnes, afin d'en
estre choisy deux par sa Majesté pour estre De-
putez Generaux en Cour; estans introduits
vers sa Majesté qui estoit à S. Germain en Laye,
le 22. Novembre 1626. Blondel portant la pa-
role, luy dit;

Harangue SIRE, Vos sujets n'agueres assemblez par
faite au Roy permission de vostre Majesté en vostre ville de
par les Depu- Castres, ayans fait la closture de leur Synode
tez du Syno- par vne franche & entiere soubmission à vot-
de National reu à Ca- volontez, de mesme qu'ils en auoient fait l'ou-
stres, apres la uerture par les protestations solennelles & or-
closture d'i- dinaires de leur resolution vnanime à viure &
celuy, en luy mourir en l'obeyssance & fidelité qui vous est
presentant les deuë: Nous ont chargez d'apporter aux pieds
noms des six de vostre Majesté leurs tres-humbles actions
personnes, de graces pour les biens-faits que vostre faueur
desquelles sa leur a departis, & pour les assurances que vos
Majesté en Royales promesses leur donnent d'en obtenir
deuoit choisir la continuation pour l'aduenir. Ils nous ont
deux pour aussi chargez de supplier tres-humblement
estre Deputez vostre Majesté, Sire, d'aggreer la nomination
Generaux. par eux faite conformément aux Breuets expé-

1626_759_12.jpg



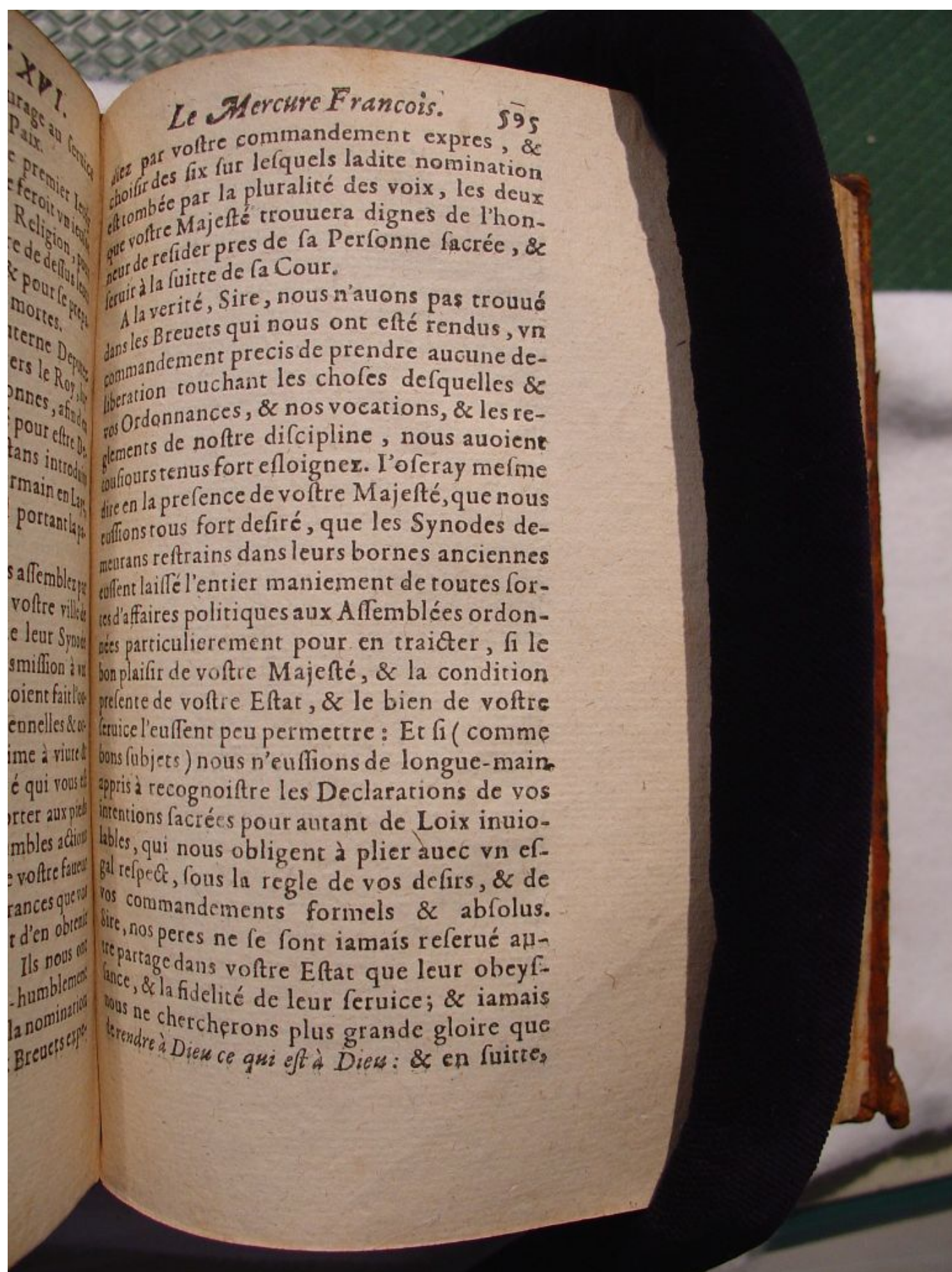
M. DC. XXVI.
gations, de l'Est à l'Oüest, & du Sud ad
Nord.

Le ne parle point de la conjunction de la Sa- nous ren
ne & Seine qui se peut faire facilement, Toutes ce
oste à l'Espagne toutes les commoditez, cardinal de
commerce, facilitant le chemin du Leuant, ore les gra
la France en l'Océan, & ostant la subjection de qu'il luy
passer le destroit de Gibraltar; de sorte que de mett
res les commoditez du Leuant & de la mer de, & ne
diterranée seroient plustost & plus facilement, & ne
à l'extrémité de la France, qu'à l'entrée de l'Es- qu'il luy
pagne, & rendrions la France le depost com- qu'il luy
mun de tout le commerce de la terre. qu'il luy

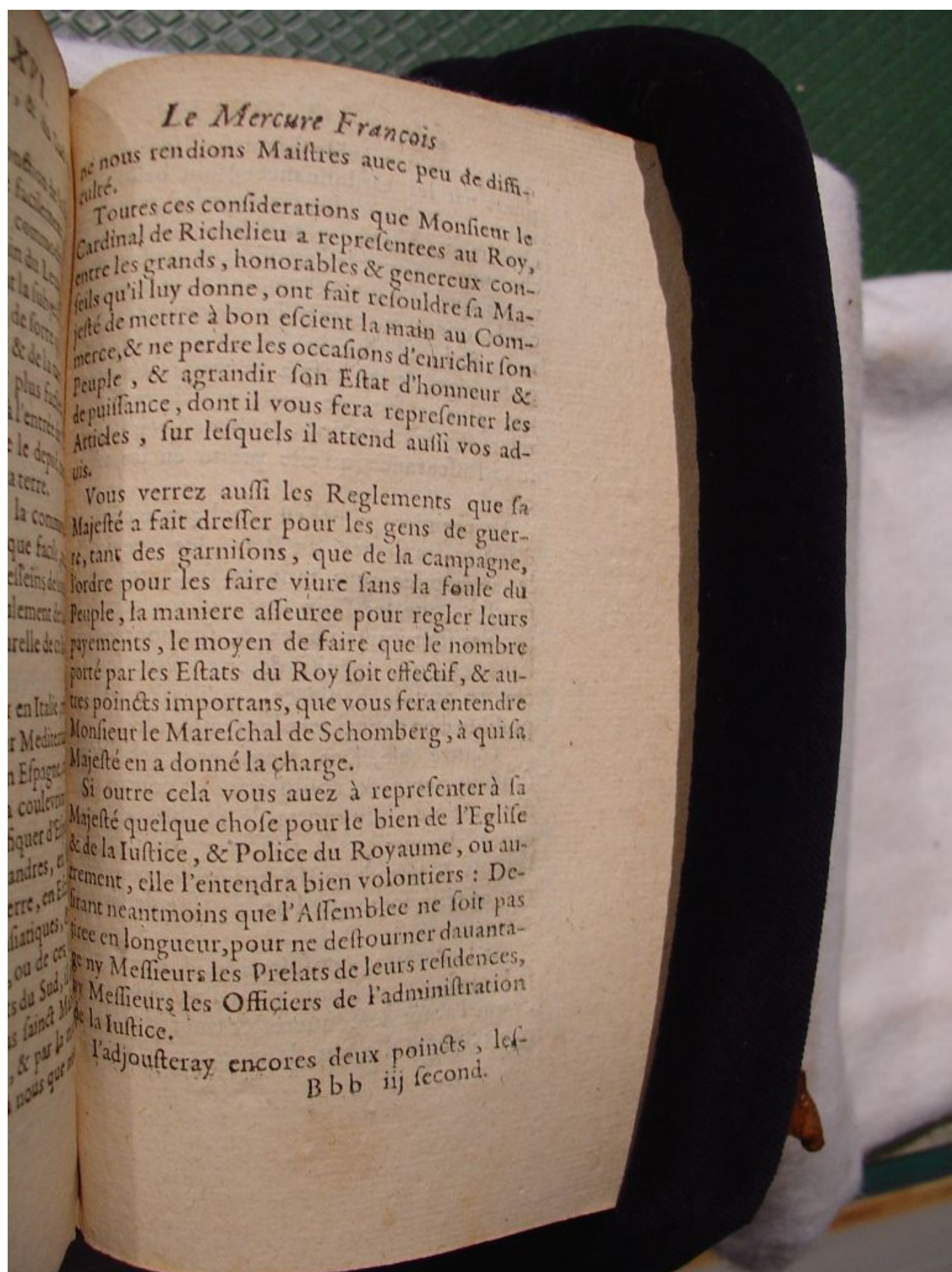
Le n'y veux pas adjouster la communica- Vous ven
tion de Seyne & Loire, quoy que facile, a fa
ne fonder ce discours sur des desseins de long- tant des
execution: mais ie parleray seulement des pou- re pou
ses qui sont de la situation naturelle de ce Ro- ple, la n
yaume. riments,

L'Espagne ne peut trafiquer en Italie, ny en Vous ven
quelqu'autre endroit de la mer Mediterranée, tant des
ny l'Italie, & les autres lieux en Espagne, re pou
ne passent à la veuë & sous la coulevrine de ple, la n
Isles de Prouence: & pour trafiquer d'Espa- riments,
& des costes d'Afrique en Flandres, en Ho- ne par le
lande, en vne partie d'Angleterre, en Esco- en poincts
en Dannemarc, aux villes Ansiatiques, mieur le
tres endroits du Septentrion, ou de ces lieux, melle en a
en Espagne, & autres endroits du Sud, oultre- melle quel
que les vaisseaux passent le Ras saint Mabe- de la Iusti
la misericorde de nos canons, & par la man- ment, ell
che de laquelle il ne tient qu'à nous que nous ra neantr
en long
ny Messie
Messieurs
la Iustice.
l'adjouste

1626_595.jpg



1626_759_13.jpg



Le Mercure Francois

ne nous rendions Maistres avec peu de diffi-
culté.

Toutes ces considerations que Monsieur le
Cardinal de Richelieu a representees au Roy,
entre les grands, honorables & genereux con-
seils qu'il luy donne, ont fait resouldre sa Ma-
jesté de mettre à bon escient la main au Com-
merce, & ne perdre les occasions d'enrichir son
Peuple, & agrandir son Estat d'honneur &
de puissance, dont il vous fera représenter les
Articles, sur lesquels il attend aussi vos ad-
vis.

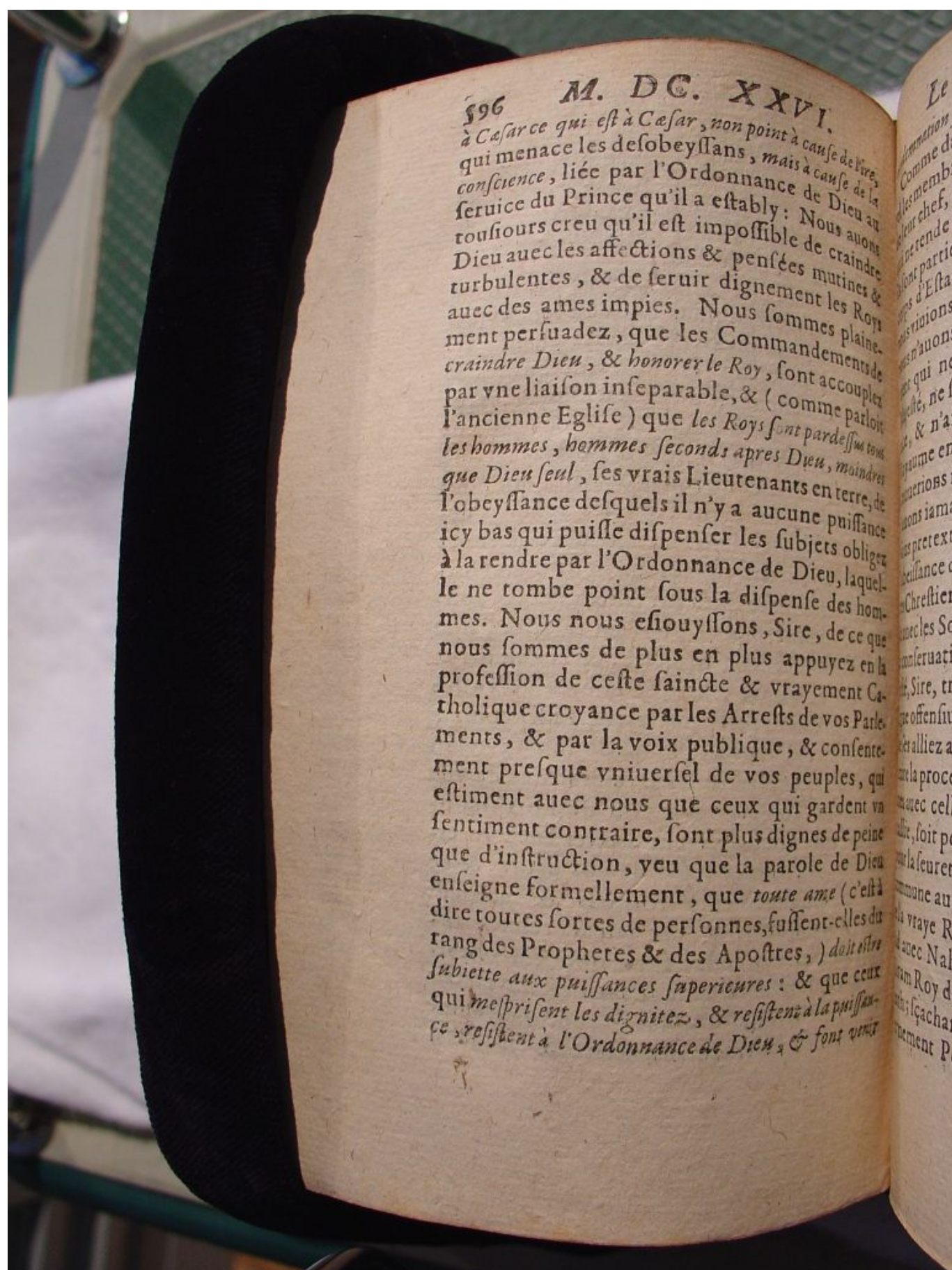
Vous verrez aussi les Reglements que sa
Majesté a fait dresser pour les gens de guer-
re, tant des garnisons, que de la campagne,
l'ordre pour les faire viure sans la foule du
Peuple, la maniere asseuree pour regler leurs
payements, le moyen de faire que le nombre
porté par les Estats du Roy soit effectif, & au-
tres poincts importants, que vous fera entendre
Monsieur le Marechal de Schomberg, à qui sa
Majesté en a donné la charge.

Si outre cela vous avez à représenter à sa
Majesté quelque chose pour le bien de l'Eglise
& de la Justice, & Police du Royaume, ou au-
trement, elle l'entendra bien volontiers : De-
vant neantmoins que l'Assemblée ne soit pas
tirée en longueur, pour ne destourner d'auanta-
ge ny Messieurs les Prelats de leurs residences,
ny Messieurs les Officiers de l'administration
de la Justice.

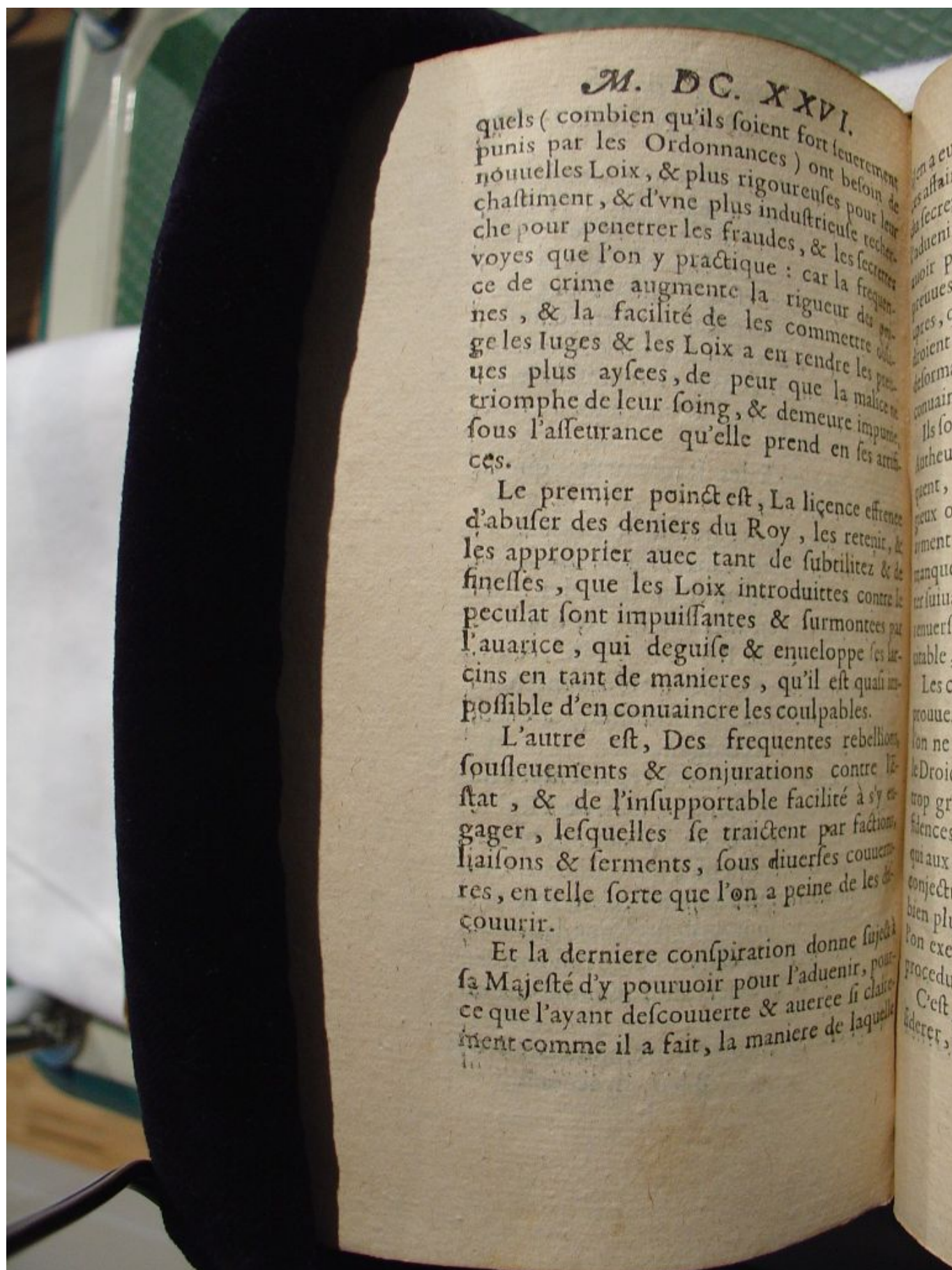
L'adjousteray encores deux poincts, les-
quels

B b b iij second.

1626_596.jpg



1626_759_14.jpg



M. DC. XXVI.
 quels (combien qu'ils soient fort leuement
 punis par les Ordonnances) ont besoin de
 nouuelles Loix, & plus rigoureuses pour leur
 chastiment, & d'une plus industrieuse recher-
 che pour penetrer les fraudes, & les secretes
 voyes que l'on y pratique : car la frequen-
 ce de crime augmente la rigueur des pe-
 nes, & la facilité de les commettre obli-
 ge les Iuges & les Loix a en rendre les pe-
 nes plus aysees, de peur que la malice ne
 triomphe de leur soing, & demeure impune
 sous l'assurance qu'elle prend en ses arti-
 ces.

Le premier poinct est, La licence effrene
 d'abuser des deniers du Roy, les retenir, &
 les approprier avec tant de subtilitez & de
 finesse, que les Loix introduites contre le
 peculat sont impuissantes & surmontees par
 l'auarice, qui deguise & enveloppe ses lar-
 cins en tant de manieres, qu'il est quasi im-
 possible d'en conuaincre les coupables.

L'autre est, Des frequentes rebellions,
 souleuements & conjurations contre l'E-
 stat, & de l'insupportable facilité à s'y en-
 gager, lesquelles se traittent par factions,
 liaisons & serments, sous diuerses couue-
 res, en telle sorte que l'on a peine de les de-
 couvrir.

Et la derniere conspiration donne sujet à
 sa Majesté d'y pourvoir pour l'aduenir, pour-
 ce que l'ayant descouuerte & aueree si clai-
 rement comme il a fait, la maniere de laquelle

1626_597.jpg

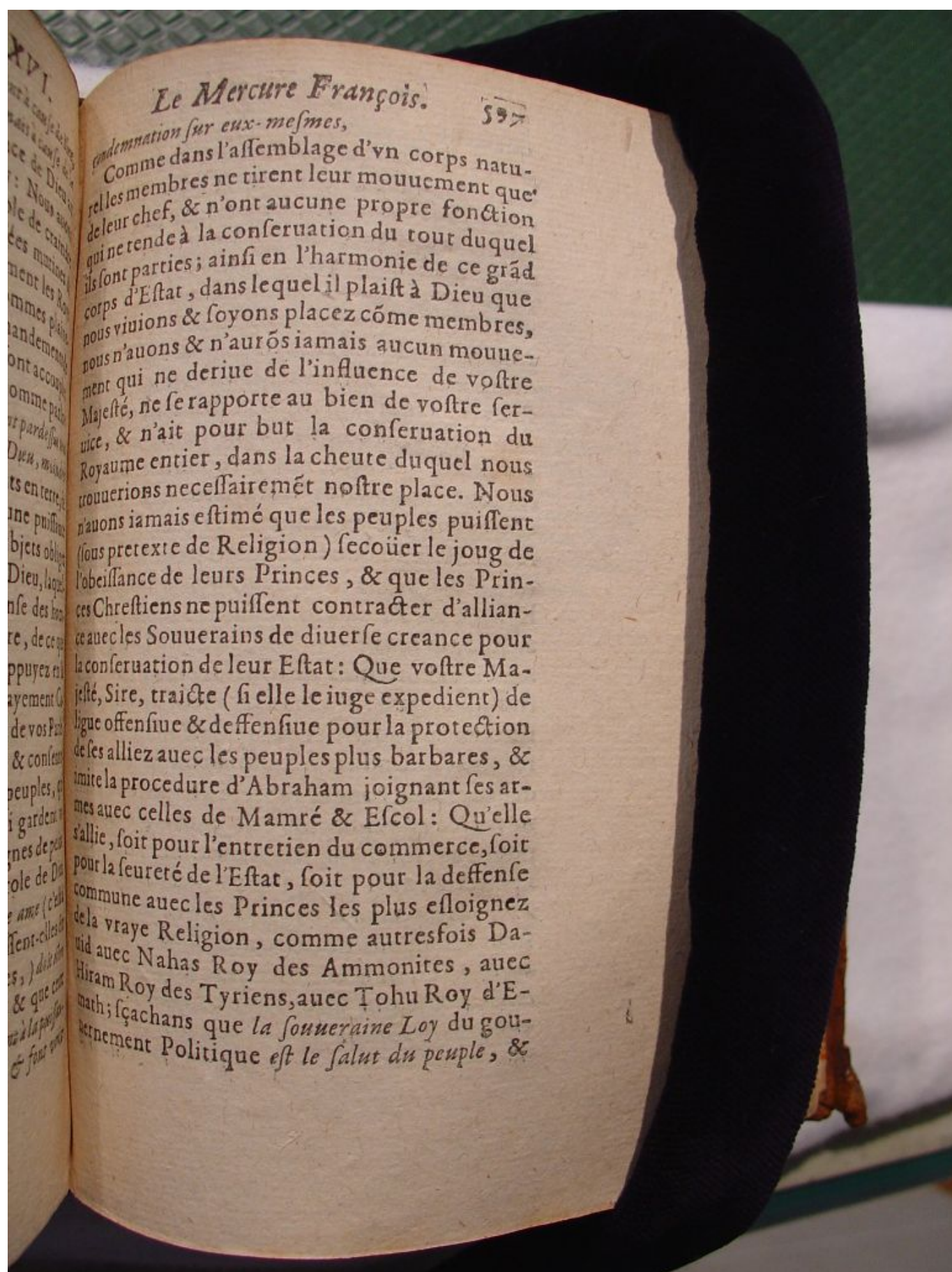


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan